

ques années encore les forces de Sa Majesté seront nécessaires dans une autre partie de l'empire. Il est donc urgent que nous nous occupions activement de nos propres défenses, car la constitution d'un pays ne vaut pas l'encre avec laquelle on l'écrit, si l'on manque de bras pour la défendre. Dans une adresse composée d'un si grand nombre de paragraphes, ne trouve-t-on pas singulier qu'il n'y ait pas seulement une ligne consacrée à la milice, surtout lorsqu'on sait que le ministère a été recruté dans de si grandes proportions dans les rangs de la milice? [Rires.]

Je dois m'opposer à la phrase de l'adresse dans laquelle il est question de la correspondance relative à la compagnie de la baie d'Hudson et à son territoire. S'il était possible de croire à une erreur dans un document de cette importance, on pourrait concevoir peut-être qu'il se soit trouvé une expression semblable dans l'adresse: "La compagnie de la baie d'Hudson et son territoire" cela signifie, ou bien le territoire auquel la compagnie prétend avoir droit, ou bien celui dont les conseillers de Sa Majesté la reconnaissent comme légitime propriétaire.

L'an dernier, le gouvernement de l'Hon. procureur-général envoya une ambassade à Londres pour régler cette question. On lui accordait même une telle importance qu'on crut devoir enlever à la cour le juge-en-chef pour lui confier cette mission diplomatique. Et de tout ce grand mouvement, voici ce qui résulte, le gouvernement du procureur-général de l'Ouest reconnaît implicitement la compagnie de la baie d'Hudson comme le seul propriétaire de l'immense territoire qu'on lui dispute! Je parle du gouvernement du procureur-général, parce qu'il paraît être la personnification de tout le gouvernement. S'il survient une place vide dans le cabinet, le gouvernement n'en va pas moins son petit bonhomme de chemin, semblable à cette caricature de Cruikshank qui représentait le ministère du duo de Wellington sous la figure énorme de ce duc occupant tous les fauteuils de son cabinet. [Rires.]

Donc, le gouvernement du Procureur-Général envoya le Juge-en-Chef en mission à Londres, au sujet de ce territoire de la Baie d'Hudson, mais sans lui donner la moindre instruction, de sorte que lorsqu'on lui demanda quelles étaient les frontières du Canada, il ne sut que répondre. Il avait une idée vague de ce qu'elles pouvaient être, il est vrai; elles étaient dans les environs du 49e degré de latitude, un peu plus au sud ou un peu plus au nord; mais il n'en était pas certain. [Rires.]

L'Hon. M. Loranger.—Quelle est cette frontière?

M. MacGee.—Je puis vous donner une leçon de géographie, si cela vous est agréable. La frontière du Canada a été définie par le traité de paix de 1763. Les ruines des vieux forts Bourbon et Saint Pierre nous montrent assez quelles étaient les frontières de la province et ce qui était alors le Canada doit l'être encore. [Ecoutez!] Dans mon opinion, la mission du juge Draper aurait pu se terminer plus à l'avantage de la Province et d'une manière plus digne d'un gouvernement responsable.

Dans cette affaire, comme dans celle du choix d'une capitale, le gouvernement a jeté toute la responsabilité sur l'Angleterre et voilà pourquoi c'est à peine si nous avons une ligne relative au territoire de la Baie d'Hudson, tandis que dans le discours du trône il n'y a pas même un mot concernant le siège de notre gouvernement. La capitale future des provinces britanniques n'a pas eu le honneur d'une lettre capitale, (majuscule) dans le discours du trône! (Rires.)

On nous dit que nous manquerons de respect à la reine si nous nous prononçons contre le choix qu'elle a fait; mais il me semble que les ministres lui ont manqué bien plus de respect en ne disant pas un seul mot à ce sujet.

Je n'en finirais pas si je voulais relever toutes les omissions que j'ai notées dans le discours du trône; mais je préfère passer à une question qui me touche de près. Je veux parler des écoles séparées; et, à ce propos, je dois protester contre la condamnation qu'on a voulu passer sur la tête de l'ecclésiastique, (Monsieur Charbonnel) qui agit comme sa conscience le lui conseillait, en portant cette question devant le parlement, de la manière sur laquelle il a cru devoir choisir. Il me reste à appeler votre attention sur une accusation grave, portée contre l'Hon. ministre à la tête du gouvernement.

Le Proc.-Gén. Macdonald.—Qu'est-ce?

M. MacGee.—Voici: Il existe dans le Haut-Canada, à Montréal et dans quelques autres parties du Bas-Canada une société qui, selon la *Gazette Officielle*, est sur le point de demander une charte au parlement. C'est la société des Orangistes, à laquelle appartiennent quelques membres du gouvernement et dont fait partie, entr'autres, le Procureur-Général de l'Ouest, le cher frère Macdonald, s'il faut en croire du moins un organe ministériel, le *Leader*, autrement dit *Patriote*. [Rires.]

Cette société a été la cause de bien des discordes civiles et même elle a fait répandre du sang à plusieurs reprises. Néanmoins, elle peut se vanter de compter parmi ses membres le chef du gouvernement; n'est-ce pas là une monstruosité? Naturellement, je ne rends pas ce ministre responsable de tous les crimes des Orangistes; mais je lui demanderai si l'appui moral que sa présence donne aux Orangistes, n'est pas une insulte pour tous les autres citoyens?

Il me serait facile de prouver que les hommes d'état de l'Angleterre ont fait tout leur possible pour étouffer cette société perverse et qu'ici, un de nos gouverneurs canadiens, sir Francis Bond Head, fut mis en disgrâce, précisément à cause de la faveur avec laquelle il traitait les orangistes. Il est permis à chaque citoyen de s'affilier à n'importe quelle société; mais un membre du gouvernement doit du respect à toutes les classes des citoyens.

Ei à présent, il me reste à adresser quelques paroles aux membres nouveaux du parlement. Qu'avant de jeter leurs votes, favorables ou contraire à l'administration, ils considèrent la situation du pays et qu'ils ne se prononcent qu'après s'être assurés qu'un jour ils n'auront pas à rougir de leurs débuts dans la carrière politique. Les chemins de fer qui traversent la province, l'élan donné au commerce, nos jeunes relations avec les autres peuples, l'impulsion que des hommes entreprenants voudraient donner à l'industrie, cette fièvre morale qui commence à dévorer les esprits, tout nous dit que le Canada est sur le point d'entrer dans une ère nouvelle. Pour nous placer à la hauteur de la situation, nous devons oublier les querelles de nos précédentes et la politique au petit pied suivie jusqu'à ce jour. Ce sont les grands principes qui peuvent seuls nous mener au but, et non de mesquines roueries gouvernementales. Quant à moi, j'ai résolu d'ôler courageusement aux ordres de ma conscience et, s'il m'arrive de me tromper, je ne craindrai pas de le reconnaître; mais dès aujourd'hui, je suis bien décidé à ne favoriser que ce qui est bon et utile et c'est pourquoi je voterai contre l'adresse qui, dans mon opinion, est qu'une collection de mots ennuement de sens.

M. Loranger.—Je pense, M. le président, que cette Chambre fera peu de cas des conseils de l'honorable député de Montréal et qu'elle n'ira pas, pour lui faire plaisir, se priver des talents du premier ministre, pour prendre quelqu'un qui n'a pas été nommé, il est vrai; mais dont chacun devinait le nom, pendant que l'honorable député parlait. Si ce député, venu ici avec l'intention de propager les préjugés religieux, s'adresse à nous, Canadiens-Français, dans l'espoir de réussir, ils se trompent. Ces paroles resteront sans écho et nous prévenons l'honorable député, une fois pour toutes, que nous haïssons le fanatisme catholique tout autant que le fanatisme protestant.

Ce député a dit qu'il pourrait me donner des leçons de géographie; je conçois qu'on nourrisse de pareilles prétentions lorsqu'on a voyagé autant qu'il l'a fait, (éclats de rire,) ce qui porterait à croire qu'il n'a jamais trouvé de place qui lui convienne. Il nous a parlé aussi du voyageur des rives du lac Huron; mais il me semble que le touriste de Griffintown devrait avoir de la sympathie pour les autres voyageurs. Ce député prétend aussi que le discours du trône est obscur et qu'il ne l'a pas compris; mais je pense que c'est lui qui a la vue courte. Dans tous les cas, s'il ne l'a pas compris, que peuvent valoir ses critiques? Par exemple, lorsqu'il parle commerce, il voudrait faire l'entendu; mais on pourrait appliquer à ses phrases précisément ce qu'il a dit du discours du trône, abondance de rien. L'honorable député dit qu'il ne doit rien particulièrement à la ville de Montréal; chacun sait cela; néanmoins, il a fait une grande spéculation et, dans un certain sens, on pourrait dire qu'il est trafiquant.

L'Hon. député prétend que le gouvernement a fait une grande faute, en ne disant rien de la milice. D'où lui vient cet